N° D'IMPRIMÉ T30009944

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

SECURITEST CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contre-visite	11/04/2025	25030133

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

24/03/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique complémentaire au plus tard le : 24/03/2026

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S056T162

(9) RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE TECHNIQUE DE MALANSAC

(3) COORDONNÉES : PARC ACTIVITES DE LA CHAUSSEE
56220 MALANSAC
Tél : 0297404106

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 056T1233

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BJ-607-GY (F)	07/11/2014	27/03/2009

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	EXPERT

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF3XTRHKH9Z010330	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
XTRHKH	GO

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique.

Défaillances mineures :

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 10/10/2018 : 221812 km / 18/10/2019 : 242284 km / 13/01/2022 : 274486 km / 03/03/2022 : 276461 km / 10/01/2023 : 287803 km / 11/01/2024 : 297681 km / 08/01/2025 : 309366 km / 25/03/2025 : 312304 km

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

312628

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 25029909 DATE : 25/03/2025

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S056T162

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (1.5 m-1)	C3:0.26 m-1	C4:0.12 m-1	C5:0.25 m-1	Moyenne:0.21 m-1
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.9 %	-0.8 %		